



صندوق الضمان المركزي
+٥٥٤٤٢+ +٥٥٤٤٥٠٠+ | ٤٤٥٥٤
CAISSE CENTRALE DE GARANTIE

Mesures en faveur du financement des TPME

CFCIM

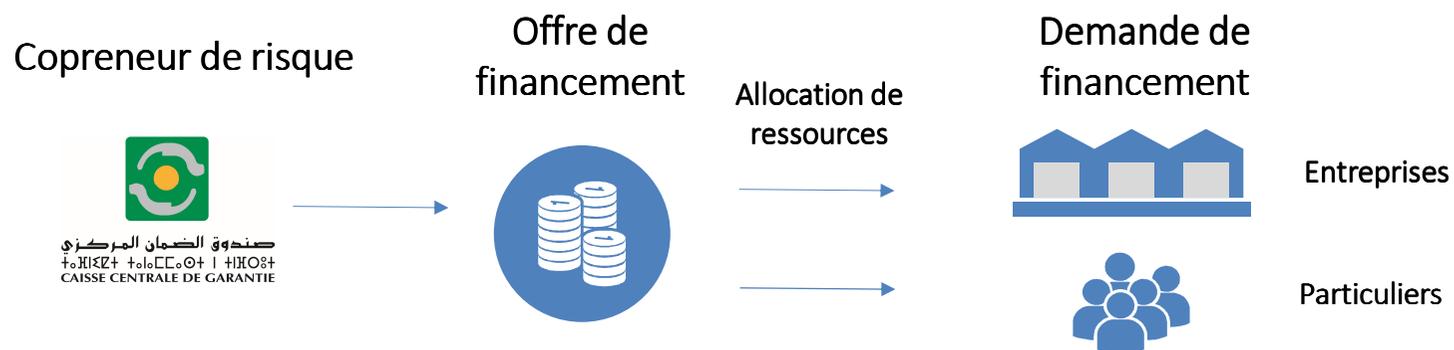
5 février 2016



Caisse Centrale de Garantie

- Etablissement de crédit assimilé - Organisme de place - Neutralité
- Partager le risque avec les acteurs du secteur financier pour toucher des cibles prioritaires
- Création d'additionnalité – Pas de dysfonctionnement du marché de financement

Marchés du financement



Marché du financement des TPME

3 modes d'intervention



Garantie



Cofinancement



Haut du bilan

Produits de Garantie

Offre qui épouse le cycle de vie

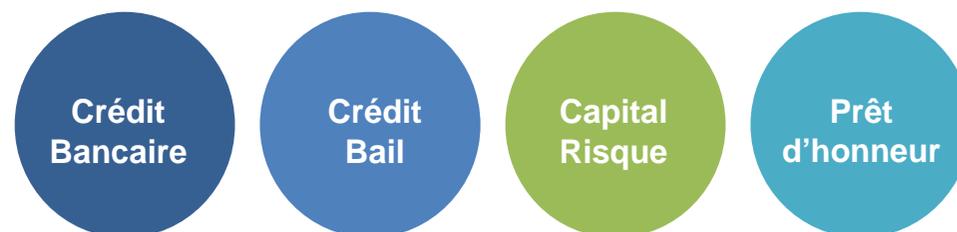


Création – Développement – Exploitation – Export
Restructuration - Transmission

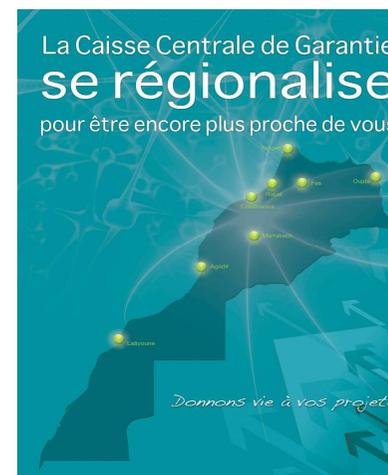
Simplification de l'offre

- Ouverture aux PME de tous les secteurs d'activité
- Aucune condition d'éligibilité
- Assouplissement des processus
- Quotités de garantie et tarification avantageuses

Pluralité de modes de financement



Proximité et réactivité



Produits de Cofinancement

Cofinancement Investissement

- Inciter les PME à investir
- Réduction du coût de financement des investissements
- Offre de cofinancement orientée vers des secteurs cibles
- Financement conjoint CCG-Banques
- Conditions avantageuses de la part CCG : 2% l'an

Industrie
et
Services

Enseignement
Privé

Hôtellerie

Export

Cofinancement Restructuration

- Renforcer la capacité de contribution des PME à la croissance
- Restructuration financière des PME viables, mais en difficultés
- Offre de cofinancement priorité est donnée au secteur industriel et aux entreprises exportatrices
- Financement conjoint CCG-Banques
- Conditions avantageuses en terme de coût de financement

Ligne de financement française

Objectif

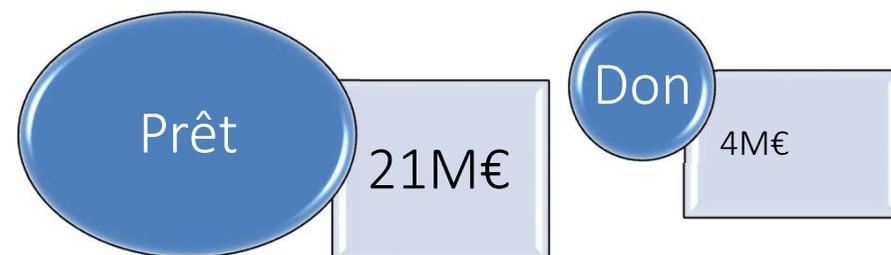
- Financement de l'acquisition par des PME de biens et services français ainsi que des prestations d'étude et de formation

Entreprises éligibles :

- entreprises de droit marocain
- chiffre d'affaires annuel inférieur à 25M€ ;
- capital majoritairement marocain.

Programmes finançables :

- L'acquisition auprès de fournisseur(s) français de biens/services d'origine française.
- *Le contrat avec le(s) fournisseur(s) français peut inclure des biens et services d'origine marocaine et/ou étrangère dans une limite de 30% des concours.*
- Les prestations d'étude/formation liées à l'activité de l'entreprise bénéficiaire, réalisées par des entreprises françaises/filiales marocaines d'entreprises françaises. *Ces prestations sont financées par don.*



LIGNE DE FINANCEMENT FRANÇAISE

Entreprises éligibles :

- Entreprises de droit marocain
- Chiffre d'affaires annuel inférieur à 25M€ ;
- Capital majoritairement marocain.

Programmes finançables :

- L'acquisition auprès de fournisseur(s) français de biens et services d'origine française.
Le contrat avec le(s) fournisseur(s) français peut inclure des biens et services d'origine marocaine et/ou étrangère dans une limite de 30% des concours.
- Les prestations d'étude et de formation liées à l'activité de l'entreprise bénéficiaire et réalisées par des entreprises françaises ou filiales marocaines d'entreprises françaises. *Ces prestations sont financées par don.*

LIGNE DE FINANCEMENT FRANÇAISE

Financement des projets :

	Ligne française	Crédit bancaire
Projets relevant des secteurs agricole et agroalimentaire ou visant à développer les exportations vers l'Afrique	Entre 100.000€ et 3 M€ sans excéder 75% du financement externe total hors Don	Minimum 25% du financement externe total hors Don
Autres secteurs	Entre 100.000 € et 2 M€ sans excéder 60% du financement externe total, hors Don	Minimum 40% du financement externe total hors Don

- **Fonds propres** : reliquat du financement du projet.
- **Don** : 19% au maximum du montant du prêt « ligne française » pour financer des prestations d'étude et de formation le cas échéant.

LIGNE DE FINANCEMENT FRANÇAISE

Conditions de financement :

Taux d'intérêt :

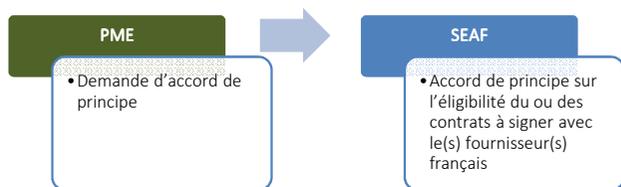
- Ligne française : 2% l'an hors TVA en dirhams.
- Crédit bancaire : librement négociable.

Durée : 12 ans maximum dont 5 ans maximum de franchise en principal.

Suretés : Pari-passu entre la CCG et la Banque.

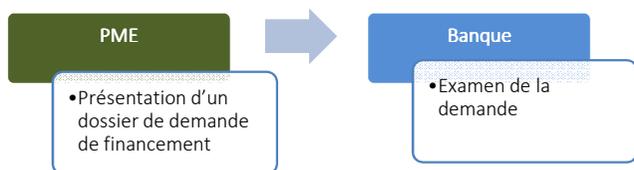
LIGNE DE FINANCEMENT FRANÇAISE

Modalités & Déblocages



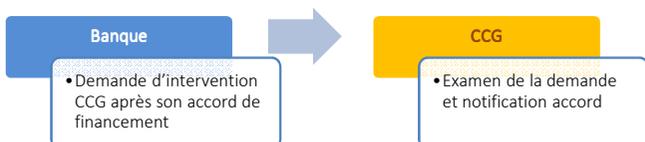
ETAPE 1 : Demande d'accord de principe

- Dépôt des dossiers au Service Economique de l'Ambassade de France à Rabat (SEAF)
- Accord de principe sur les biens/services français à financer ainsi que sur les prestations éligibles au don, le cas échéant.



ETAPE 2 : Demande du financement bancaire

- Dépôt, pour instruction, dossier demande de financement à la banque.
- Contenu du dossier de demande de financement :
 - o Contrats relatifs à l'exécution du projet conclus entre fournisseur français et entreprise marocaine ;
 - o Lettres d'engagement ainsi que la décomposition du montant des contrats établie par chaque fournisseur français ;
 - o Accord de principe du SEAF sur l'éligibilité du ou des contrats à signer avec le(s) fournisseur(s) français.

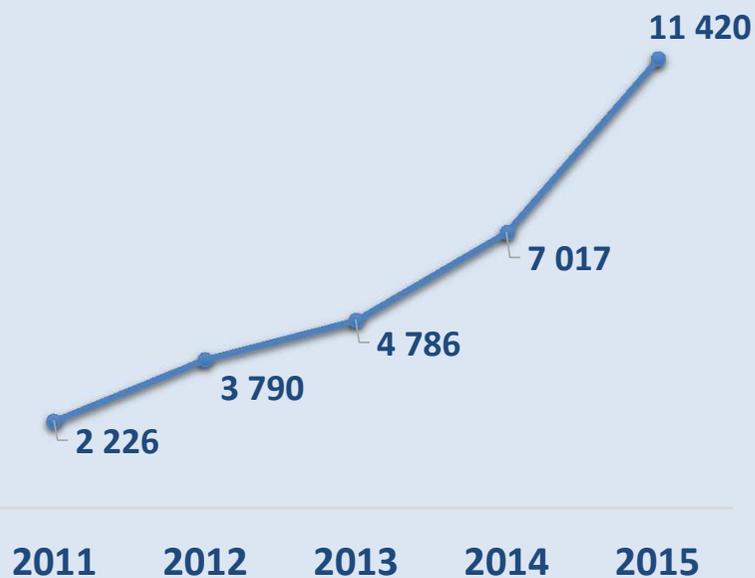


ETAPE 3 : Déblocage des crédits

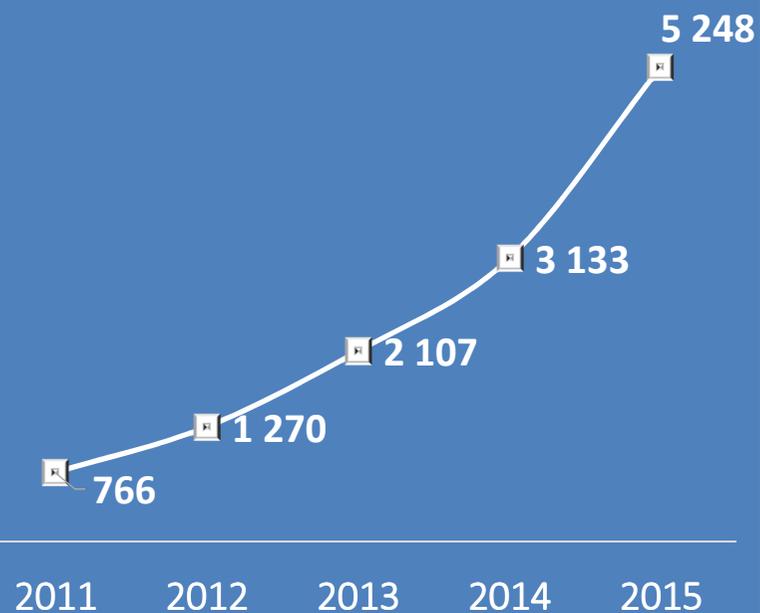
- Après déblocage des fonds au fournisseur français (part banque, part CCG et autofinancement le cas échéant), la Banque et l'entreprise bénéficiaire doivent faire parvenir à la CCG, copie des documents ci-après :
 - les factures d'expédition ;
 - les documents de transport ;
 - les listes de colisage ;
 - tous documents attestant du « service fait », factures ou certificats approuvés par l'entreprise marocaine ;

Activité en chiffres

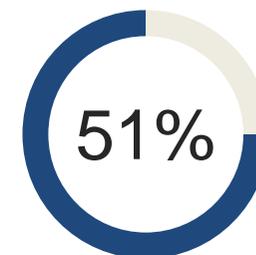
Crédits garantis et Cofinancement
En MDH



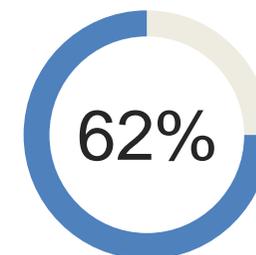
Nombre TPME



Hausse annuelle
moyenne des
engagements

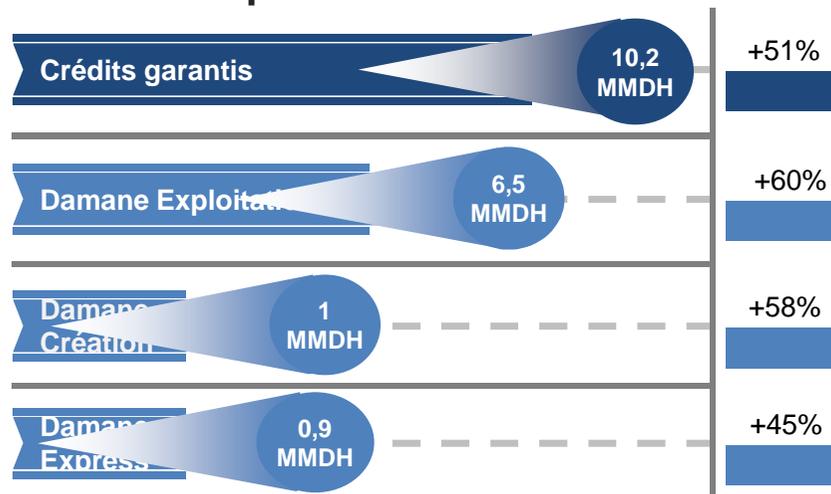


Hausse annuelle
moyenne des
TPME

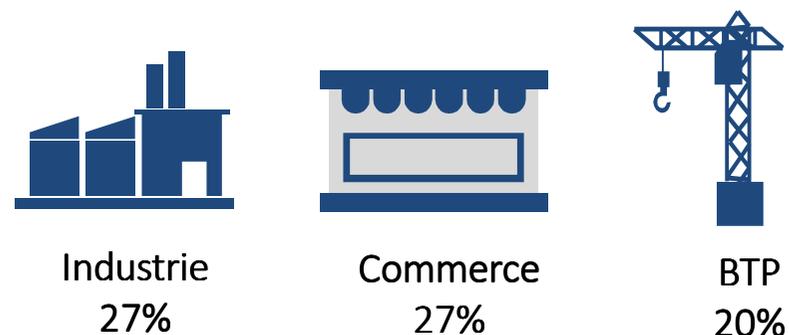


Garantie 2015 en chiffres

Principales Finalités



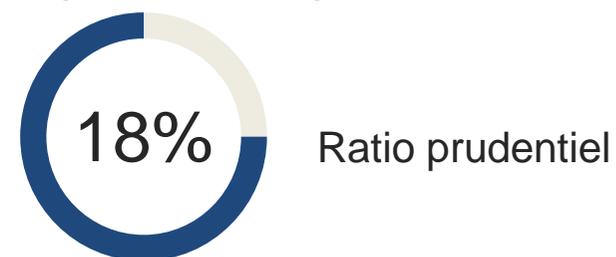
Principaux Secteurs



Qualité du portefeuille



Solidité financière (fin 2015 Est.)



Cofinancement 2015 en chiffres

Cofinancement Investissement

Nb projets	43
Investissements	814 MDH
Crédits CCG	178 MDH
Crédits bancaires	319 MDH
Secteurs concernés	-Enseignement privé (36%) -Industrie (34%) -Export (25%) -Tourisme (6%)

Cofinancement Restructuration

Nb projets	167
Crédits FSFTPME	1.098 MDH
Crédits bancaires	781 MDH
Secteurs concernés	- Industrie (36%) - Commerce & distribution (27%) - BTP (26%) - Services (5%)
Éléments finançables	-Difficulté de trésorerie suite au rallongement délais clients ou à la perte d'un client - Arriérés CNSS, révision fiscale - Arriérés fournisseurs - Dépassement sur le compte

Principales mesures pour 2016

1

Dynamiser le financement des TPE

- Délégation
- Dématérialisation

2

Soutenir l'investissement sectoriel

- Doubler le plafond par opération (20 MDH) pour les TPME industrielles
- Garantir les crédits accordés par les banques offshore pour les entreprises industrielles
- Garantir les crédits pour les projets de la vision touristique 2020 (garantie de 50 MDH)

3

Financement des startups innovantes

Remplir le vide actuel par la mise en place d'outils adaptés au financement des startups

